ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

récupération des déchets

Question écrite n° 103471

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la vente de boissons de consommation humaine dans des bouteilles faites en plastique dit de PET (ou polytéréphtalate d'éthylène) opaque. L'utilisation d'un tel matériau d'emballage, entre autres pour le lait de longue conservation, serait en nette augmentation passant de 4 % à 15 % dans la proportion du nombre de bouteilles plastiques. Plusieurs inconvénients ont été relevés : son absence de recyclage et la perturbation du recyclage des autres bouteilles en plastique auxquelles ces contenants sont mélangés lors du tri. Elle lui demande les mesures prises pour maintenir la qualité du tri et le recyclage de l'ensemble des bouteilles en plastique.

Données clés

Auteur : Mme Marietta Karamanli
Circonscription : Sarthe (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103471
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer
Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 mars 2017, page 2290
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)